

« Sois tranquille, Zouraf, nous en voulons beaucoup de gens, mais nous ne t'en voulons pas. Nous t'aimons mieux qu'un autre à la police : avec toi, du moins, il n'y a pas de danger. »

Le général a visiblement une haute idée de son mérite, puisqu'il se garde tout de même.

Le général Gourko, lui, est moins favorable. Il a reçu un billet lui annonçant qu'il serait empoisonné. Sans s'émouvoir, il a fait monter son cuisinier, et lui a dit : « Tu vois bien, ce billet ! Eh bien, la première colique, je te fais pendre ! »

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)  
Séance du 20 mai 1879

Présidence de M. GAMBETTA

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à l'état-major.

L'article 8 est adopté.

M. FERRY, ministre de l'instruction publique, dépose un projet relatif aux conditions de capacités exigées pour l'enseignement primaire.

La Chambre adopte les articles 9 et 10 du projet de loi sur l'état-major.

M. DELAFOSSE se plaint de l'obscurité de la discussion.

M. GAMBETTA, président de la Chambre, intervient pour réprimer une critique qu'il trouve injustifiée, contre la Chambre.

Une motion de M. Delafosse demandant le renvoi du projet à une commission extraordinaire est rejetée.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

M. Gambetta communique une demande d'autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac.

M. CUNÉO D'ORNANO dépose une proposition relative à la liberté de la presse; il demande l'urgence.

La demande d'urgence est rejetée par 201 voix contre 125 sur 326 votants.

L'élection de M. Girard est validée.

M. Talandier dépose la proposition d'un projet invitant le gouvernement à suspendre l'application des lois sur la presse et relatives au droit d'association et de réunion jusqu'à la révision de ces lois.

M. Goblet, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, revendique pour le gouvernement le droit et le devoir d'appliquer la loi impartialement à tous.

M. Talandier retire sa demande d'urgence.

La séance est levée.

### ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Nos ateliers étant fermés à cause de la fête de l'Ascension, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas demain.

Voici le vote des Sénateurs du Nord sur l'ajournement de la proposition de M. Hervé de Saisy tendant à rétablir le scrutin public pour les élections de la Chambre des députés.

Ont voté pour l'ajournement: MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry.

Ont voté contre: MM. Corne Dutilleul, Fournier, Faidherbe, Merlin, Roger, Testelin.

N'ont pas pris part au vote: MM. Massiet du Biesl et Wallon.

L'ajournement a été adopté.

Dans le scrutin sur le projet de loi relatif à la police sanitaire des animaux, les sénateurs du Nord ont voté pour l'acceptation de MM. Faidherbe, Fournier, Massiet du Biesl, Testelin et Wallon qui se sont abstenus.

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture au ministère de la marine et des colonies, sur l'exercice 1879, d'un crédit de 500,000 francs pour venir au secours de l'île de la Réunion ravagée par une cyclone, tous les députés du Nord ont voté selon les conclusions du rapport, à l'exception de MM. Georges Brame, Debuchy, baron de la Grange, Masure, des Rotours, et Telliez-Béthune qui n'ont pas pris part au vote.

M. Louis Legrand (Valenciennois) a pas pris part au vote comme ayant été retenu à la Commission du budget.

Absent par congé: M. Icos.

Dans les deux autres scrutins qui ont eu lieu à la séance d'hier, les votes des représentants du Nord à la Chambre des députés se sont répartis de la façon suivante:

Scrutin sur l'amendement de M. Laisant à l'article 49 du projet de loi précédemment adopté par le Sénat et relatif au service d'état-major.

A voté pour: M. Masure.

Ont voté contre: MM. Georges Brame, Alf. Girard, Guillemin, baron de la Grange, Louis Legrand, Pierre Legrand, Menton, Plichon, Scrépel, Telliez-Béthune, Trystram.

N'ont pas pris part au vote: MM. Bertrand-Milcent et de Marcère.

Scrutin sur la déclaration d'urgence de la proposition de loi de M. Cunéo d'Ornano, relative aux délits commis par la voie de la presse.

Ont voté pour: MM. Georges Brame, Debuchy, baron de la Grange, Menton, Plichon, des Rotours, Telliez-Béthune.

Ont voté contre: MM. Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Scrépel.

N'ont pas pris part au vote: MM. Bertrand-Milcent, Alfred Girard, Masure, Trystram.

M. Charles Menton, député du Nord, vient d'être désigné par le 6<sup>e</sup> bureau comme membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Marcel Barthe ayant pour objet la réunion des services de l'assiette et du recouvrement des contributions directes.

Mgr Desprez, récemment promu au cardinalat, est arrivé hier matin à Paris de Toulouse, pour recevoir la barrette des mains de M. le président de la République.

Les pétitions contre les projets de loi Ferré centralisés par le Comité de Lille, viennent d'être envoyées à la Chambre des députés.

Le nombre des signatures pour le Nord et le Pas-de-Calais dépasse cent mille.

L'avant-projet des travaux d'amélioration complémentaires du port de Dunkerque est actuellement soumis à une enquête qui durera jusqu'au 15 juin. La commission qui se réunira ensuite à la préfecture du Nord pour donner son avis sur le projet que sur les observations auxquelles il aurait donné lieu, se compose de MM. Trystram, député président; Leblay, maire de Dunkerque; Pelyt, président honoraire de la chambre de commerce de Dunkerque; Bourdon, négociant à Dunkerque; Didier, armateur à Dunkerque; Coquelle-Gourdin, négociant à Dunkerque; Collé Taverno, armateur à Dunkerque; de Marsilly, conseiller général du Nord, à Anzin; H. Bernard, président de la chambre de commerce de Lille; A. Adrien Bonte, négociant à Lille; Delafosse, président de la chambre de commerce de Roubaix; Macarez, conseiller général à Saint-Python; Wallrandt, président de la chambre consultative des arts et manufactures, à Cambrai.

M. Charles Bonne, cabaretier, président de la Chambre syndicale, vient de donner sa démission de prud'homme-ouvrier.

Nous apprenons que, par suite de la mort de M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, le concert que la Grande-Harmonie devait donner dans cette ville le 25 mai, au bénéfice des victimes de Fraternité, est remis au dimanche suivant 1<sup>er</sup> juin, jour de la Pentecôte.

Une matinée gymnastique sera donnée dimanche prochain, à dix heures et demie du matin, par la société de gymnastique et d'armes de la rue de l'Union.

C'est dans cette matinée que se fera la répétition générale des mouvements et exercices qui doivent être exécutés à la fête Fédérale Française de Gymnastique, qui a lieu, cette année, à Lille, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>in</sup> juin prochain.

La promenade flamande qui a eu lieu dimanche, à Lille, au bénéfice des victimes de la catastrophe de Fraternité, a produit, avec la vente des cartes, la somme de 19,467 francs 70 centimes.

On nous prie d'informer les intéressés que la réunion de la Société des Sauveteurs, annoncée à la mairie de Lille pour le dimanche 25 courant, à onze heures, aura lieu à neuf heures très-précises.

La commission chargée du recensement des chevaux à Lille a commencé lundi ses opérations, aux abords du manège civil. Plus de 600 chevaux ont été présentés dans cette première journée.

Voici les dates auxquelles la commission du recensement des chevaux, mulets et ânes opérera dans les villages des environs de Roubaix.

Leers, 31 mai	12 heures.
Fiers, 3 juin	7 id.
Croix, 3 juin	2 id.
Watrelos, 7 juin	7 id.

L'auteur du vol commis, il y a deux jours, dans un magasin d'étoffes de la Grande Rue, a été arrêté, hier, dans la rue des Longues-Haies. C'est une pigrièrre, nommée Victorine Delvaine et âgée de 19 ans.

C'est demain, jour de l'Ascension, qu'aura lieu, à Watrelos, dans le jardin du carroussel, le grand concert donné par la Musique municipale avec le concours de la Fanfare Delattre. Ce concert est organisé pour couvrir, en partie, les frais que nécessitera le concours de Meudon auquel la musique de Watrelos doit prendre part.

Voici le programme de cette fête musicale:

PREMIÈRE PARTIE. — Musique municipale de Watrelos. 1. Allegro militaire. 2. Mout-Joli, fantaisie, (morceau imposé), Saurinac. 3. Marche aux flambeaux n° 3, Meyerbeer. 4. Air varié arrangé par Molart.

DEUXIÈME PARTIE. — Fanfare Delattre de Roubaix. 1. Petit Duc, ouverture, Lecocq. 2. Præstia, grande fantaisie, Verdi. 3. Schottische, 4. 4. Guillaume-Tell, ouverture, Rossini. 5. Vie d'Artiste, grande valse, Strauss. 6. Souvenir de Paris, Allegro militaire, arrangé par Henri Molart, exécuté par les deux sociétés réunies.

Prix du cachet: un franc.

On a arrêté, hier, à Marq-en-Barœul, Jean-Baptiste Delcourt, soldat au 27<sup>e</sup> d'artillerie. Il avait quitté son corps depuis le 17 mai, sans permission.

Deux malfaiteurs nommés Alphonse Delette et François Bécu, ont été remis ce matin aux autorités belges. Le premier a volé à Mons, le second, à Bruges.

Un jeune voleur très-honnête homme. Il se nomme Auguste Doucra, a nom prédéfini. Il logeait à l'estaminet du Grand-Turc, à la Croix-Rouge, et voici l'affaire.

Doucra avait remarqué que son logeur mettait ses économies dans un coffre. Vouant s'emparer du magot, il força donc le coffre un beau jour. Mais à peine l'argent était-il dans sa poche que le remords s'y mit aussi. Doucra n'y tenant plus, se rendit au bureau de police pour déclarer son crime.

Mais le repentir ne suffit pas à la justice humaine, il faut le châtiement.

CALAIS. — Hier matin, vers deux heures et demie, les portes du bassin destiné aux chasses se sont ouvertes, et la masse d'eau qui s'est échappée a fait casser les amarres d'un bateau italien le *Bianco*, du port de Valenciennes et d'un cabotier. Le bateau italien était jeté au milieu du canal, le paquebot et le cabotier sur la jetée Ouest. Aucun accident n'a eu lieu grâce au calme de la mer.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un grave accident s'est produit rue du Havre, à Calais. Le sieur Baptiste Delpeire, âgé de 51 ans, employé chez M. Ancel Joly, marchand saleur. Le malheureux, rentrant chez lui à minuit et demi environ, chercha en vain dans sa poche la clef de sa chambre. Ne la trouvant pas il prit le parti de se coucher sur le palier, afin de ne réveiller personne. A une heure il se leva encore à moitié endormi, et fit quelques pas sur le carrel. C'est alors que son pied tomba dans le vide et qu'il vint à tomber d'une hauteur considérable au pied de l'escalier. La mort a été instantanée.

BENSIS. — Un triste accident est arrivé dans ce village, hier dans la soirée. Une jeune fille de 12 ans, jouait avec ses camarades à se balancer, en se suspendant à des lianes qui servent à attacher les balais. L'enfant montait sur un tas de balais, s'était passé au cou une de ces lianes, dont le bout entourait une traverse. Une de ses camarades la poussa dans le vide, et la liane se resserra de telle sorte que la petite se trouva étranglée. Ses camarades prirent peur et se sauvèrent. Le soir, un instant après arrivait, l'appelant pour aller à la messe, et elle trouva la malheureuse enfant privée de vie.

MERCK-SAINTE-LÉVINE. — Dimanche dernier, au moment où les époux Degremont, cultivateurs à Merck-Sainte-Lévine, allaient se rendre à l'office, ils constatèrent l'absence de leur fils. Ils l'appellèrent à différentes reprises: pas de réponse. Le père alors se mit à visiter les dépendances de la ferme, et bientôt, dans une grange, il vit le corps de son fils se balançant au bout d'une corde à une poutre du grenier. Il coupa la corde; mais la mort avait déjà fait son œuvre.

Le suicide de ce malheureux jeune homme est attribué au violent chagrin qui lui avait causé la perte d'une jeune fille qu'il aimait beaucoup, morte il y a environ deux mois. Rien dans ses gestes ni dans ses paroles ne trahissait sa triste résolution.

SANGATTE. — Mercredi à midi, la mer a jeté à la côte de Sangatte, à environ deux cents mètres du poste de douane de la digue Camin, le cadavre en putréfaction et complètement décomposé d'un inconnu, paraissant avoir séjourné environ deux mois sous l'eau.

Le corps, qui mesurait environ 1 mètre 75 centimètres, était revêtu d'un pantalon fait avec de la toile à voile; d'un caleçon et d'une chemise de flanelle rouge, tricot de laine bleue; blouse nouée, en molleton, patelot de drap noir doublé d'étoffe à rayures noires et vertes.

Il est à présumer que c'est une des victimes de l'Adriatic, aucun papier pouvant faire constater son identité n'a été trouvé dans les poches de ses vêtements.

CAMBRAI. — Un incir déclaré à Cambrai, hier, mercredi, vers onze heures du matin, chez M. Carlier, boulangier, Place au Bois.

L'incir s'est rendu dans le grenier où il avait environ 500 fagots. La cavalerie et l'infanterie ont été main-forte de suite pour éteindre le feu. On ignore encore la cause de cet incendie ainsi que l'évaluation exacte de la perte.

HOUDAIN. — Samedi, Gustave Jaudé, mineur, âgé de 29 ans, était occupé au fond de la fosse numéro 4 de la Compagnie de Neuf, lorsqu'une pierre du poids de 3,000 kilogrammes se détacha tout à coup de la voûte et l'écrasa. La mort a été instantanée.

AVESNES-LE-COMTE. — Jeudi soir, un bâtiment servant d'atelier au lin et appartenant à M. Henri Hérisé, à Saulty, a été réduit en cendres. La perte, couverte par une assurance, est de 600 fr. C'est par une boîte de lin surchauffée que le feu s'est communiqué au bâtiment.

Vendredi, Léopold Rousselet, âgé de 31 ans, a été surpris, pendant son travail, par un éboulement dans une carrière à marne sise à Berlebourg. Il n'a pu être retiré qu'après deux heures. Il avait cessé de vivre.

CYSOING. — L. Castelain, cultivateur à Sainghin, avait dressé contre le mur de son habitation un tréteau servant à conduire aux champs ses instruments aratoires. Ce tréteau avait été mal assujéti: une petite fille de quatre ans, Ernestine Daquinques, en voulant s'y asséoir le fit tomber sur elle. Elle fut relevée morte, non par suite de blessures, mais elle avait été asphyxiée par le poids du tréteau.

FONTAINE-NOTRE-DAME. — Hier vers 10 h. 1/2 du soir, un incendie s'est déclaré dans une grange appartenant à Mme veuve Delobre François; le feu s'étant communiqué aux granges et écuries voisines, a consumé 4 granges, 3 écuries, 1 vache, et de la volaille appartenant à divers propriétaires.

Les pertes, évaluées à 7,200 francs environ, sont couvertes par plusieurs compagnies d'assurances.

DOUAL. — La société colombophile douaisienne, *La Flandre*, a offert, dimanche, un grand concours de pigeons à tous les sociétaires et amateurs de Douai.

Le lâcher au lieu de la gare de Saint-Just. Les prix d'honneur ont été gagnés par MM. Vandenberghe et Hémin.

MAUBERGE. — M. le général Lefèvre, commandant en chef du 1<sup>er</sup> corps d'armée, vient de se rendre à Maubeuge pour visiter les établissements militaires de la place et les forts en construction.

BACHY. — Après bien des difficultés et sous la menace d'une visite d'Etat-M. le Maire de Bachy s'est résigné à légaliser les signatures de la pétition contre les projets Ferré en faisant précéder son nom du monument littéraire que voici:

« Nous, maire de Bachy, certifié par la vérité de deux témoins, avec vérifications préalables et authentiques des signatures dans le nombre et de vingt-huit. »

Ce maire, sur la proposition duquel l'instruction gratuite vient d'être votée à Bachy, avait bien recommencé gratuitement les études qu'il a si mal faites lorsqu'il payait.

LAMBERCOURT. — Voici un trait de courage bien précoc.

Le jeune Charles Forestier, âgé de 3 ans 1/2, passant, en compagnie de sa petite sœur, âgée d'environ 2 ans, sur une planche qui sert de pont pourse rendre d'un bord de la rivière à l'autre, lorsque sa sœur, perdant pied, tomba dans le cours d'eau, le jeune Forestier se jeta en son tour dans la rivière, releva sa sœur, la tint dans ses bras hors de l'eau, mais, ne pouvant remonter le talus il se mit à appeler au secours. On fut quelques instants avant de se rendre à ses cris, car les maisons les plus proches du lieu de l'accident en sont au moins éloignées de 200 mètres. Il ne perdit pas courage et continua d'appeler jusqu'au moment où l'on vint à son secours. On le tira tous deux du lit de la rivière et ils en furent quittes dit le *Pilote*, pour un bain prolongé qui, sans le courage du jeune Forestier, serait devenu fatal à sa petite sœur.

ARRAS. — Nous doutons que le *Petit Nord* ait à se féliciter de l'empressement qu'il a mis à parler d'une certaine discussion qui se serait produite entre un républicain et un bonapartiste d'Arras, et dans laquelle, non pas des coups, mais que dit le *Petit Nord*, mais un sonnet aurait été porté par le bonapartiste M. S. au républicain M. G.

Le journal précité regrettera surtout l'engagement qu'il a pris de tenir ses lecteurs au courant de cette affaire.

Nous savons, dit le *Mémorial de Lille*, par les documents les plus authentiques et les plus complets, qu'elle n'a pas tourné à l'avantage de M. G., dont les amis eux-mêmes ne peuvent que déplorer la pitoyable attitude.

M. G., en effet, après avoir tenu un conseil de famille en permanence et mis en mouvement parents et amis pour obtenir de M. S. un arrangement, s'est décidé, après vingt-quatre heures de réflexion, à déposer une plainte.

Il aura peut-être la satisfaction de voir son adversaire frappé d'une légère amende, mais cette satisfaction lui causera le plus complet et le plus inefficace ridicule.

Etat-Civil de Roubaix.

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 19 mai. — Antoine Fraignac, Grande-Rue, 51. — François Vandevorne, rue de l'Ermitage, cour Cocheux, 5. — Emile Millescamp, rue de Tourcoing, 125. — Gabrielle Dounouin, rue des Arts, 186. — Germaine Varelle, place d'Amiens, 5. — Billeme Verbaumen, rue St-Jean, 182. — Raoul Duplat, rue des Pesses, cour Delplanque, 41. — Jeanne Olivier, rue du Vieil-Abrévior, 27. — Angèle Peeters, rue des Fleurs, cour Desrousses, 36.

DECLARATIONS DE DECES du 19 mai. — Louis Deman, 41 ans, rue des Longues-Haies. — Mathilde Delloye, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 4. — Pauline Bernard, 78 ans, établissement des Petites-Sœurs des pauvres. — Henri Fraichet, 63 ans, rue de l'Union, 25. — Dhalluin, 8. — Antoinette Bonnier, 60 ans, courtière, Hôtel-Dieu. — Caucheteux, 4. — Si-cantés vie, rue Pierre-de-Roubaix, 4. — Sidonie Duffot, 43 ans, rue du Plo, 25. — Germaine Duffot, 1 an, rue des Récollets, cour Polet, 11. — Carbe, présenté sans vie, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 19 mai. — François Bourguignon, 39 ans, journalier, et Marie Vanhaverbeke, 49 ans, domestique. — François Rolet, 25 ans, garçon brasseur, et Marie Bimbrouche, 25 ans, seigneuse.

Etat-Civil de Tourcoing.

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 19 mai. — Jean-Baptiste Allard, Maillière. — Adolphe Dermet, Blanc-Seau. — Louis Grimonprez, Croix-Rouge. — François Hulin, rue du Tilleul. — Jeanne Defoer, rue St-Roch.

DECLARATIONS DE DECES du 19 mai 1879. — Elise Demuyck, 1 an 1 mois, rue de Paris. — Achille Leiguel, 4 mois, rue de la Latte. — H. e.

Jéne Clément, 8 ans 5 mois, rue du Chêne-Houppé.

MARIAGES du 19 mai. — Gustave Gauthier, 22 ans, sans profession et Clemence Defreint, 25 ans, sans profession. — Cyrille Jombart, 24 ans, journaliste et Elise Spreux, 30 ans, ouvrière en liseaux.

Convois funéraires & Obits.

Les amis et connaissances de la famille MICHENS, qui s'est établie, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Mademoiselle Marie-Michens, décédée à Croix, le 21 mai 1879, dans sa 19<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI qui aura lieu le samedi 23 courant, à 5 heures en l'église de Croix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 25, à l'abbaye de l'Ardoise, à Croix.

UN OBIT sera chanté le mardi 23 juin, à 9 h. en ladite église.

Caisse d'Epargne de Roubaix.

Bulletin de la séance du 18 Mai 1879.

Sommes versées par 336 déposants, dont 49 nouveaux, fr. 20,059 00

114 demandes en remboursement fr. 22,716 46

Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. Achille Wibaux et Paul Dazit, directeurs.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES.

21 Mai 1847. — Le Pape Eugène III confirme les possessions de Nicolas des Prés, à Tournaï, dans ses possessions, entre autres une rente de deux muides de froment assignée sur une terre située à Roubaix. — Cette rente avait été donnée à l'abbaye de Saint-Nicolas, vers 1132, par Bernard, sire de Roubaix. (V. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés*, n° 9 et 12.)

21 Mai 1872. — Le Conseil municipal approuve un projet de construction d'église à l'Épelle, et vote un subside de 50,000 francs payable en cinq annuités. (Rapport du Maire sur l'Administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix, 1872. T. II.)

Belgique.

Hier, un Hollandais, du nom de Karols, descendu à l'hôtel Saint-Antoine, à Anvers, a tenté de se suicider en se faisant une blessure à la gorge. Il n'y a pas de danger pour sa vie. On dit que l'individu en question est un des directeurs de l'*Afrikaansche Handelsvereniging* qui vient de suspendre ses paiements.

Les feuilles catholiques de Hollande font remarquer que les directeurs qui se sont éloignés étaient deux libéraux de la plus belle eau, qui parmi ces libéraux, un M. Pincoffs est membre de la première Chambre et leader des libéraux de cette Chambre, et qu'il est, en outre, député au Parlement de Hollande, d'une des plus libérales. Nous ne serions pas surpris, dit le *Courrier de Maestricht*, d'apprendre que MM. Pincoffs et Kerdyck sont francs-maçons!

Un affreux accident a péniblement impressionné, vendredi, vers trois heures de relevée, le personnel de la savonnerie Maubert, si, chassée de Gand, à Molenbeek-Saint-Jean.

Le nommé Georges Coessens, âgé de 39 ans, en faisant un faux pas, a malheureusement glissé dans une cuve de savon en pleine ébullition. Retiré aussitôt par ses compagnons de travail, il était déjà couvert d'horribles brûlures. Après avoir reçu les premiers soins, il fut transporté à l'hôpital Saint-Jean, où il succomba samedi, vers trois heures du matin, à d'autres souffrances.

Cet infortuné laisse une malheureuse veuve et cinq enfants en bas-âge.

FAITS DIVERS.

Il a été fort question, à propos de la *Pelle Mademoiselle*, qui se joue en ce moment à la Fécussière, à Paris, d'une chanson que devait dire Bertheliers sur les conservateurs, et qui a été coupée à la dernière heure comme pouvant mécontenter le public.

Voici cette chanson. On jugera si le scrutin était juste.

1<sup>er</sup> COUPLET.

Le conservateur est un homme  
Qui parle, mais qui n'agit pas;  
Atteint d'émoussé, il n'a rien  
Sans qu'il daigne faire un seul pas.  
Bouger lui semble ridicule:  
Il a l'air d'un tranquille, mais  
Le pendard qui se maison brûle,  
Il répète avec fermeté:

2<sup>e</sup> COUPLET.

Ce n'est pas indifférence,  
Croyez-le bien, mon sieur,  
J'attends que mon voisin commence  
Avant de faire un mouvement.  
Et mon voisin, c'est la diable,  
Atteint d'émoussé, il n'a rien  
Après vous, monsieur; trop aimable!  
Je ne ferai rien, sur ma foi!

3<sup>e</sup> COUPLET.

Des paroles, je le veux bien,  
Mais quant au reste, serviteur!  
Je ne fais rien,  
Quatre n'ont rien;  
Je suis conservateur!

4<sup>e</sup> COUPLET.

Je ne suis pas indifférent,  
Croyez-le bien, mon sieur,  
J'attends que mon voisin commence  
Avant de faire un mouvement.  
Et mon voisin, c'est la diable,  
Atteint d'émoussé, il n'a rien  
Après vous, monsieur; trop aimable!  
Je ne ferai rien, sur ma foi!

5<sup>e</sup> COUPLET.

Des paroles, je le veux bien,  
Mais quant au reste, serviteur!  
Je ne fais rien,  
Quatre n'ont rien;  
Je suis conservateur!

On sait que la secte des nihilistes a trouvé de nombreuses adhérentes parmi les dames russes, et particulièrement les jeunes filles.

La  *Gazette de Cologne*  contient le récit d'un drame dans lequel une jeune nihiliste joue un rôle passablement cruel:

Serge Lawrowsky, un des agents les plus habiles de la police secrète russe, avait été envoyé de Saint-Petersbourg à Pultawa, avec la mission spéciale de surveiller la vaste organisation des nihilistes dans cette ville.

Arrivé à Pultawa, il déploya une grande activité qui aurait été couronnée d'un plein succès, si l'état tombé amoureux de la séduisante fille du pope Achristoff, âgé de dix-sept ans.

La mauvaise chance de l'agent voulut que cette jeune fille fût une nihiliste engagée, et voici ce qu'il advint à Lawrowsky, quand il alla au premier rendez-vous d'amour, dans un parc peu distant de la ville:

Au lieu de la félicité qu'il se promettait, il perdit le nez et les oreilles, car s'il trouva la jeune fille au rendez-vous, elle y était accompagnée de cinq nihilistes masqués, armés de poignards et de revolvers, qui lièrent l'agent à un arbre, et accomplirent leur cruelle opération. Ce ne fut que dans la matinée du jour suivant qu'un soldat trouva l'agent dans un état à faire pitié.

On avait mis dans sa poche un billet ainsi conçu: « Nous lui avons coupé le nez, parce que c'est un espion, et les oreilles, parce qu'il fut un grand âne de s'éprendre d'une des notes. »

L'agent blessé est dans un état déplorable, et la jeune fille a disparu sans que la police soit parvenue à retrouver ses traces, ni à découvrir les coupables.

DÉCOUVERTE D'UN SQUELETTE DANS UNE CAVE.

On lit dans le *Globe de Londres*: « Un horrible dérivé a été faite, il y a huit jours, au 64 de Euston Square, dans un des quartiers aristocratiques de Londres. Des personnes qui habitent cette maison et qui y étaient tout récemment allées, avaient demandé au locataire l'autorisation de se servir d'une cave à charbon dont on n'avait pas fait usage depuis nombre d'années. Vendredi matin, un des

charbonniers qui déblayaient la cave tomba dans un coin sur une jambe et un bras qui sortaient de l'ouverture d'un trou. Il appela son aide, dont on fut par détacher le cadavre d'une femme réduite pour ainsi dire à l'état de squelette (car les chairs avaient été mangées par une couche de chaux) revenue d'une robe de soie et d'un fichu de dentelle. Une corde qui lui serrait le cou démontra que la mort avait dû être déterminée par la strangulation. L'un des pieds et l'une des mains étaient séparés du corps, mais cette disjonction paraît être l'effet naturel de la décomposition plutôt que celui d'un couteau ou d'une arme. Des médecins légistes, appelés en toute hâte sur les lieux, ont procédé, séance tenante, à un examen préliminaire de ces restes humains. Il leur a été impossible de préciser l'âge de la victime ou l'époque de sa mort, qui remonte à deux ou trois ans selon les uns, à cinq ou six, selon les autres. La police de son côté, s'est immédiatement mise en campagne et a fait comparaitre devant elle M. Suiverin Bastendorff, un Allemand, locataire actuel de la maison d'Euston Square où il est demeuré depuis trois ans. M. Bastendorff n'a pu apporter aucun renseignement à cette mystérieuse affaire. Il ne s'était pas servi lui-même de la cave à charbon depuis son entrée dans la maison, mais cette cave étant contiguë à une cuisine, dont les fenêtres touchent le rez-de-chaussée, il a pu être facile à l'auteur du crime de pénétrer du dehors pour y cacher et y enterrer le cadavre. M. Bastendorff a pu cependant fournir à la justice un renseignement qui pourrait bien la mettre sur les traces du coupable. Vers le 13 mai, un jeune homme de la victime. Il paraît que la maison avait été occupée avant lui par un sculpteur du nom de Mills ou Milnes qui menait une vie très-dévergée et qui disparut un jour sans qu'on ait pu en connaître la cause. Vers la même époque disparut aussi un jeune homme du nom de Jané Willis qui habitait une maison voisine et qui gagnait sa vie à servir de modèle aux peintres et aux sculpteurs. La coïncidence de ces deux faits semble avoir une certaine importance assez sérieuse pour lui faire retrouver les fils du crime. »

Le *Petit Colon*, journal algérien, publiait le 13 mai la dépêche suivante:

Oran, 14 mai, 9 h. 40 soir.

Tout Oran est en émoi. Au Havin-Rouina il existe un souterrain dans lequel plusieurs hommes, femmes et enfants se réfugient chaque fois que les sommés d'en sortir et ils ont répondu par des coups de feu. On brûle de la paille à l'ouverture du souterrain afin de forcer ces individus à l'évacuer. Mille personnes environ sont parvenues à la place de la Révolution, le résultat de cette opération. Les zouaves et la police entourèrent le ravin. Je vous tiendrai au courant.

Le lendemain, le *Courrier d'Oran*, dans un numéro qui nous parvient seulement aujourd'hui, raconte ce qui s'est passé pendant difficilement dans les années judiciaires, un fait plus drolatique que celui qui s'est passé hier à Oran et qui a mis sur les dents, la police, la gendarmerie, la troupe ainsi que les populations civiles et militaires. Dans l'après-midi de la journée de mercredi, un jardinier, plusieurs jardiniers, travaillant derrière le cercle militaire, dans le ravin d'Au-Rouina, entendirent du bruit, des paroles, s'échapper du grand égout collecteur de la Mosquée, et ils se précipitèrent. La police et le parquet furent aussitôt prévenus. On était persuadé d'avoir découvert le repaire des bandits qui dévalaient les coffres-forts oranais avec tant de désinvolture. La troupe fut requise et des sentinelles postées aux quatre issues de l'égout. Le parquet avait envoyé un délégué, M. Viola, substitué du procureur de la République, pour suivre les opérations de capture. Etaient également présents sur les lieux: M. Le Ganssel, secrétaire général de la préfecture, M. de Lamoignon, Benichou adjoint Deville, commissaire central; le major de la place etc. Un sergent et deux zouaves furent envoyés pour sommer les bandits de se rendre. Rendez-vous cria le sergent. Rendez-vous répondit le sergent. Les bandits se précipitèrent du souterrain. Le sergent croyant que les bandits ne voulaient pas se rendre, cria à l'inspecteur de police B. « Appelez-moi votre revolver. » Aussitôt une voix répondit de l'abîme avec l'accent que Jean Hironx mettait dans ses réponses au président de la cour d'assises. « Passez-moi votre revolver. Impertinents coquins, exclama le sergent. Impertinents coquins, répondit la voix du souterrain. Ici se fit... vent de nous, dit le sergent, je crois qu'il veut parler. Le colloque se continua avec d'autres personnes et dans les mêmes conditions jusqu'à six heures.

Plus de quatre mille personnes s'étaient transportées sur les lieux pour assister à la capture des fameux bandits. La nuit vint, rien n'était terminé. Les bandits ne voulaient pas se rendre, disaient-ils, ils voulaient se rendre, jusqu'à ce que la nuit fût venue à merci. La troupe passa la nuit à faire bonne garde autour des issues. Ce matin, dès l'aube, une foule de curieux se porta de nouveau sur le théâtre des opérations. Cette fois-ci, la police, armée jusqu'aux dents, pénétra hardiment dans le souterrain. Tous les coins et recoins furent battus. De bandits, pas un ombre! Les fameux bandits que l'on entendait causer dans le souterrain, et qui se précipitèrent si promptement aux sommations de la justice n'étaient autres que... je vous le donne en cent... que des échos factieux. »

UN FAIT MYSTÉRIEUX. Il y a quelques jours, dit le *Petit Colon*, de Naples, Madame Landriani Tori, mourait dans son appartement de la rue Saint-André. Le préteur fit apposer les scellés aux meubles et ordonna la fermeture de l'appartement. Trois jours après, les scellés étaient rompus, les meubles ouverts, l'appartement sans dessus-dessous. On avait éparpillé sur les planchers les papiers renfermés dans le secrétaire et dans plusieurs armoires. Il était clair que les individus qui s'étaient introduits dans l'appartement avaient fouillé tous les coins pour découvrir un document. L'agent les objets précieux, les pendules étaient à leur place. Ce fait a donné lieu à une foule de suppositions. Les locataires interpellés, racontèrent qu'ils avaient entendu pendant deux jours, des bruits comme ceux que produirait une personne fouillant dans l'appartement. Le